



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

ISSN – 0990 – 8935

Recueil des Actes Administratifs

Préfecture de la Creuse

Spécial n°10 publié le 28/04/2014

Spécial 2014-10

Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète

d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse

du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus

Sommaire

Préfecture de la Creuse

Secrétariat Général

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

2014118-01 - Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus 1

Arrêté n°2014118-01

Arrêté chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus

Administration :

Préfecture de la Creuse
Secrétariat Général
Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Signataire : Le Préfet de La Creuse

Date de signature : 28 Avril 2014

Arrêté n°
chargeant Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson,
d'assurer la suppléance de M. le Préfet de la Creuse
du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus

Le Préfet de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 30 juillet 2013 nommant M. Rémi RECIO, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Oise, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 29 août 2013 nommant M. Christian CHOCQUET, préfet délégué pour la zone de défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et sécurité Nord, préfet du Nord, Préfet de la Creuse,

VU le décret du 28 février 2014 nommant Mme Florence TESSIOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, sous-préfète, Sous-Préfète d'Aubusson,

VU la circulaire n° 01694 en date du 22 octobre 2004 de M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales relative aux délégations de signature au sein de l'administration préfectorale,

CONSIDÉRANT l'absence du département de M. le Préfet de la Creuse et de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus,

CONSIDÉRANT que Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, a compétence pour assurer l'administration de l'Etat dans le département de la Creuse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En l'absence de M. le Préfet de la Creuse et de M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Mme Florence TESSIOT, Sous-Préfète d'Aubusson, est chargée d'assurer la suppléance du lundi 28 avril 2014 au mardi 29 avril 2014 inclus.

ARTICLE 2 : Mme la Sous-Préfète d'Aubusson est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à GUERET, le 28 avril 2014

Le Préfet

Signé : Christian CHOCQUET